



DEPARTEMENT DU DOUBS

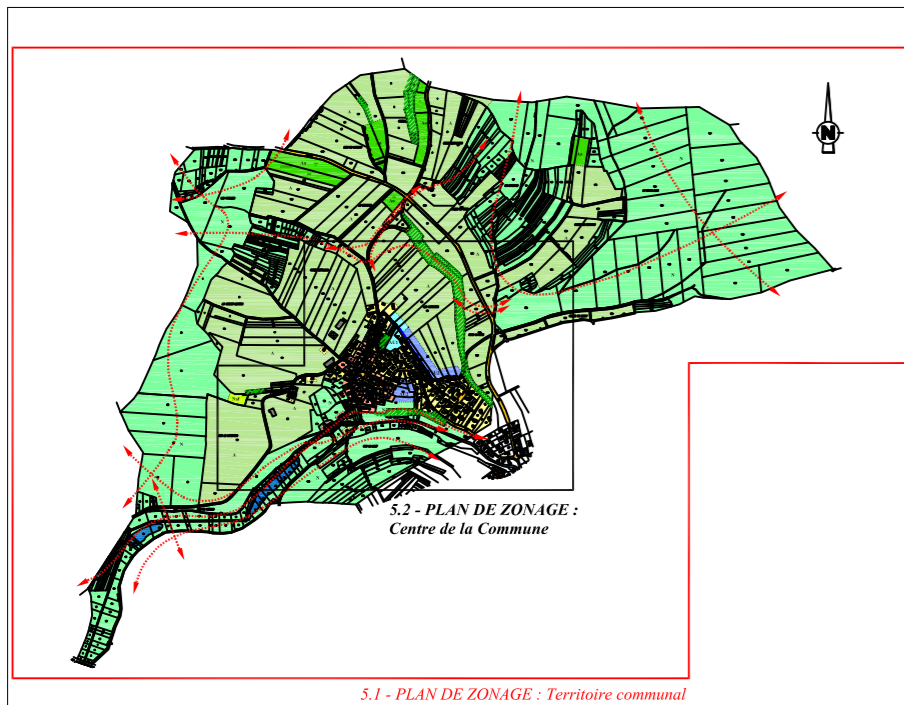
COMMUNE DE RAYNANS

5.2

# Plan Local d'Urbanisme

## DOSSIER D'APPROBATION

### PLAN DE ZONAGE : Centre de la Commune



Prescription de l'élaboration du PLU par délibération du conseil municipal du : .....07 mars 2002  
 Arrêt du PLU par délibération du conseil municipal du : .....14 mars 2013  
 Enquête publique réalisée : .....du 19 février 2014 au 21 mars 2014  
 Approbation du PLU par délibération du conseil municipal du : .....14 mai 2014  
 Mise à jour du PLU par arrêté du Maire du : .....02 septembre 2014

Cabinet RUEZ & Associés  
 SAFIL de Géomètres-experts  
 19, Rue du Général Leclerc - 25200 MONTBELIARD  
 tél. 03 81 91 75 03 - fax. 03 81 91 31 99  
 cabinet.ruez@orange.fr - http://www.cabinetruez.fr

02096 - Septembre 2014

**LEGENDE**

--- Limite de zones du PLU

**Zones Urbaines :**

- U zone urbaine à vocation essentiellement d'habitat
- Uc secteur réservé au cimetière existant et son extension
- U centre zone au tissu urbain dense, à vocation essentiellement d'habitat

**Zones A Urbaniser :**

- AU1 zone à ouvrir à l'urbanisation lors d'une opération d'aménagement d'ensemble
- AU2 zone à ouvrir à l'urbanisation après modification ou révision du PLU

**Zones Agricoles :**

- A zone de protection agricole
- Aa secteur inconstructible lié au périmètre de protection de la source de la Baumette

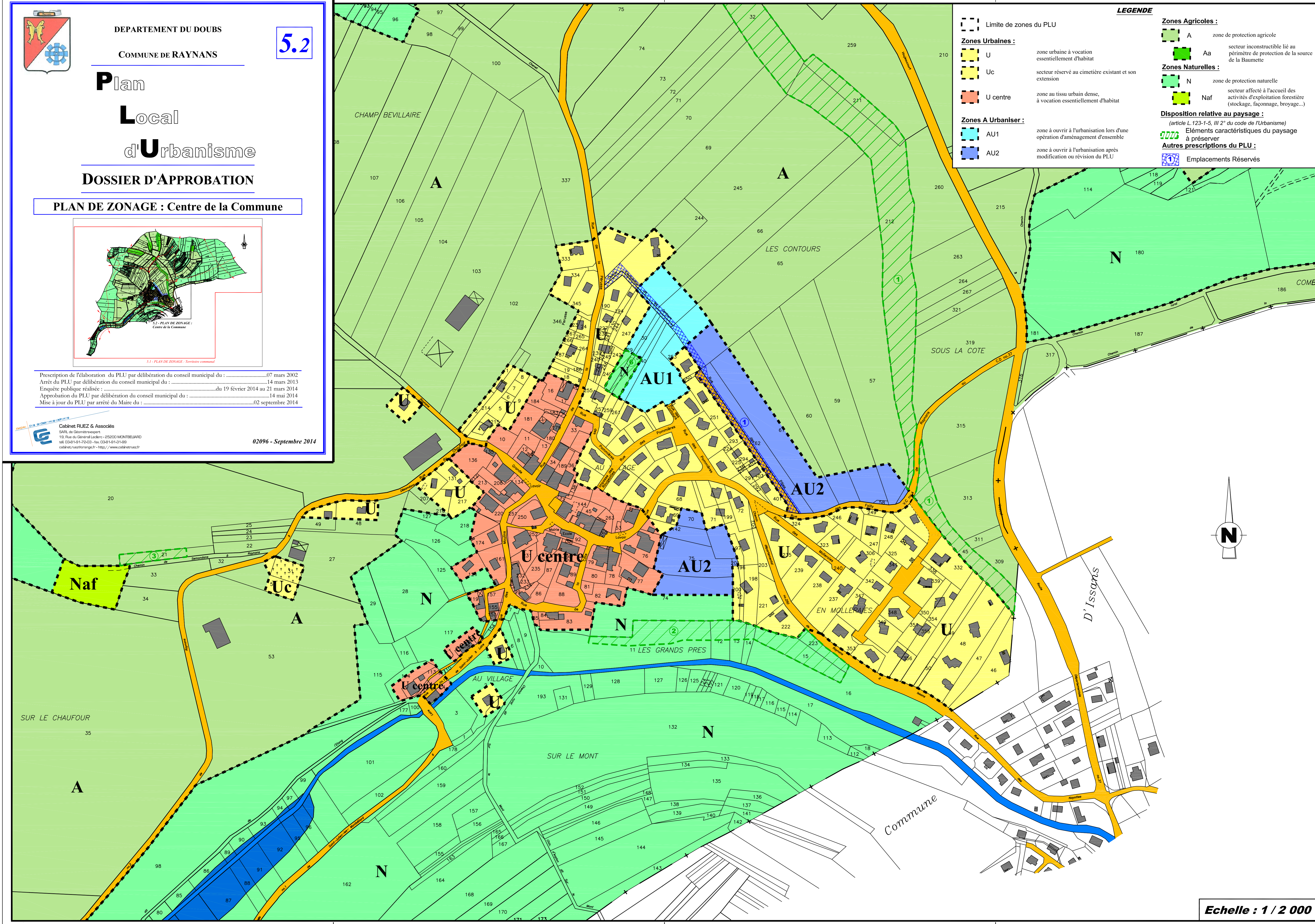
**Zones Naturelles :**

- N zone de protection naturelle
- Naf secteur affecté à l'accueil des activités d'exploitation forestière (stockage, façonnage, broyage...)

**Disposition relative au paysage :**  
 (article L.123-1-5, III 2° du code de l'Urbanisme)  
 11773 Eléments caractéristiques du paysage à préserver

**Autres prescriptions du PLU :**

- Emplacements Réservés



Echelle : 1 / 2 000